

ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 1997

Enquêteur : _____ N° : _____

RESPONSABLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

NOM : _____
 RUE : _____
 CP : _____ CNE : _____
 TÉL. : _____

CHEF D'EXPLOITATION

NOM : _____
 RUE : _____
 CP : _____ CNE : _____
 TÉL. : _____ NAIS. _____ SEXE _____

Identifiant : _____

Strate : _____

Coef. d'extrapolation : _____

Numéro SIRET de l'exploitation _____

A 1 - IDENTIFICATION DE L'EXPLOITATION

**A 11 - Le chef d'exploitation (ci-dessus)
dirige-t-il toujours cette exploitation ?**

OUI = 1

NON = 0

Quelle est sa situation actuelle ?

- retraité ou préretraité 1
- dans ce cas exploite-t-il toujours des terres ou des bâtiments ?
- oui non , si oui, surface :

ha	ares
_____	_____

 }
- parti sur une autre exploitation 2
- a quitté l'agriculture 3
- décédé 4
- autre situation à préciser en observations 5

Qu'est devenue l'exploitation ?

- elle est dirigée par un nouvel exploitant 1
- M ou MME _____ né en _____
- adresse : _____
- _____ Tél : _____
- elle a été dispersée entre plusieurs exploitations 2
- elle a été reprise par une autre exploitation 3
- laquelle ? (Si groupement total : englobée (POSENQ = 5))
- _____
- _____
- elle est provisoirement non exploitée 4
- elle est territoire non-agricole (lotissement, ...) 5

● position dans la base :
(9 si nouvelle) (POSBSP)

● position après enquête (POSENQ)

si disparue, vacante ou englobée (POSENQ = 0, 4, 5)

- à quelle date ? _____

L'exploitation a-t-elle donné une production agricole
au cours de la campagne 1996-1997 ?

oui = 1, non = 0 (PRODREF)

Si oui, poursuivre l'enquête

Si non, arrêter le questionnaire à la question A 32

Si vacante, (POSENQ = 4)

SAU disponible _____
ha ares

OBSERVATIONS

Si le chef a changé l'entretien se poursuit avec le nouveau chef (contacté grâce aux indications ci-dessus fournies par l'ancien)

A 12 - Le siège fait-il toujours partie de l'exploitation ?

OUI = 1

NON = 0

- il a été cédé à une autre exploitation 1
- (préciser laquelle au § A 21) _____
- _____
- _____
- il n'a plus d'usage agricole (y c. abandonné ou détruit) 2

OBSERVATIONS

2

A 2 - CHANGEMENTS CONCERNANT LES TERRES ET BÂTIMENTS

A 21 - Terres ou bâtiments cédés ou libérés par l'exploitation enquêtée

l'exploitation a-t-elle perdu des terres ou des bâtiments ?

NON = 0

OUI = 1

a) Parcelles cédées ha-a	b) Bâtiments cédés oui-non	c) Date de cession	d) Nom(s) et adresse(s) de(s) exploitation(s) ayant repris des terres ou des bâtiments cédés par l'exploitation enquêtée	e) L'exploitation désignée en d) a-t-elle été créée à cette occasion ? oui-non	f) Identifiant (en bureau)

Pour toute exploitation ayant «oui» en colonne e, renseigner un questionnaire de l'enquête et/ou un questionnaire de mise à jour exogène pour cette nouvelle fille présumée.

A 22 - Bâtiments agricoles repris, acquis ou construits par l'exploitation enquêtée :

l'exploitation a-t-elle repris, acquis ou construit des bâtiments agricoles ?

NON = 0

OUI = 1

Nom(s) et adresse(s) de(s) exploitation(s) qui les utilisaient auparavant (si reprise ou acquisition)	Usage actuel de ces bâtiments

A 23 - Si changement de siège ou exploitation nouvelle :

NON = 0

OUI = 1

- Uniquement en cas de changement de siège ou de nature de celui-ci, sur une pérenne ou une vacante, ou en cas d'apparition de l'exploitation à l'enquête, nature et localisation du siège de l'exploitation

- Présence d'un corps de ferme (habitation du chef d'exploitation et bâtiments contigus ou groupés) = 1
- Sinon, présence de bâtiment d'exploitation = 2
- Sinon, parcelle agricole = 3

Si réponse 2 ou 3 localisation de ce siège en clair : lieu-dit ou rue et commune (1)

suite page 3

(1) La localisation du nouveau siège pouvant être sur une commune différente de celle retenue au RGA, indiquer si nécessaire cette nouvelle commune.

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général est obligatoire.

Visa n° 97 A 092 AG du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (INSEE), valable pour l'année 1997.

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation la coordination et le secret en matière de statistiques) ; questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 4, Avenue de Saint-Mandé - 75570 PARIS CEDEX 12.

A 31 - Statut de l'exploitation :

Quel est le statut actuel de l'exploitation ?

- Le chef dirige l'exploitation pour **son propre compte** (ni GAEC ni EARL)
(ou pour le compte d'une personne de sa famille vivant ou travaillant sur l'exploitation) = 1
 - L'exploitation est
 - un **GAEC**
 - GAEC père-fils, ou assimilé = 2
 - autre GAEC = 3
 - une **EARL** (exploitation agricole à responsabilité limitée) = 4
 - un **groupement de fait** = 5
 - Le chef dirige l'exploitation pour le compte d'une
 - société civile** (S.C.E.A.) = 6
 - société commerciale ou coopérative** = 7
 - autre **personne morale** (communauté religieuse, établissement d'enseignement, hôpital, prison, station de recherche...) = 8
 - autre personne physique** = 9
- Si code 9 indiquer ● le sexe de cette personne : masculin = 1, féminin = 2
 ● son année de naissance (avant 1901 coder 01)
 ● sa profession (voir code p. 8)
 ● si elle a un lien de parenté avec le chef d'exploitation : oui = 1, non = 0

Si les modalités 2, 3 ou 5 apparaissent ou disparaissent, renseigner si nécessaire, pour les autres exploitations du groupement un questionnaire de mise à jour exogène (voir instructions bloc commun paragraphe «cas des groupements»)

A 32 - Sous-champs :

Contact Liaison Type

B - STRUCTURE DE L'EXPLOITATION

1. HISTORIQUE

1.1 Le chef d'exploitation est-il également chef d'une (ou plusieurs) autre(s) exploitation(s) distincte(s) ?

oui = 1, non = 0

1.2 En quelle année le chef d'exploitation a-t-il pris la direction (à son compte ou comme salarié) de :

– cette exploitation dans son statut actuel
 – sa première exploitation agricole

1.3 Quelle était, en 1995, la situation du chef actuel de l'exploitation ?

Répondre si la réponse est 96 ou 97 à sa première prise de direction d'exploitation agricole (question 1.2)

- Chef de l'exploitation mère (cas de certaines filles) = 01
- Conjoint du chef de 1995, lequel :
 - est retraité = 02
 - exerce une profession non agricole = 03
 - est décédé = 04
 - autre cas = 05
- Fils, fille, du chef de 1995 = 06
- Gendre, bru, du chef de 1995 = 07
- Autre parent du chef de 1995 (petit-fils, neveu, frère, etc...) = 08
- Non apparenté au chef de 1995 :
 - avec parents agriculteurs = 09
 - avec parents non agriculteurs = 10

→ Pour réponses 06 à 10

*** Quelle était en 1995, la profession principale du chef actuel ?**

- Agricole
 - chef d'exploitation ou coexploitant sur une **autre** exploitation = 1
 - coexploitant sur **cette** exploitation = 2
 - aide familial, associé d'exploitation, salarié agricole = 3
- Non agricole = 4

*** Quelle était en 1995, la profession principale du conjoint du chef actuel ?**

- Sans objet (chef sans conjoint) = 1
- Sans profession (étudiant, femme au foyer, retraité...) = 2
- Agricole (chef, coexploitant, aide familial, salarié) = 3
- Non agricole
 - avec parents agriculteurs = 4
 - avec parents non agriculteurs = 5

1.4 Si le chef a succédé à son conjoint

(réponses 02 à 05 à la question 1.3) en quelle année ce conjoint avait-il pris la direction (à son compte ou comme salarié) de sa première exploitation agricole ?

④ 2. CULTURES PRINCIPALES AU COURS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 1997 (1^{er} nov. 96 au 31 oct. 97)

(Recenser les superficies prises en location provisoire, les productions vendues sur pied, exclure les pacages à usage collectif)

● Céréales (y c. semences)

	Code	Hectare	Are
Blé tendre (y c. blé de force)	01		
Blé dur	02		
Orge et escourgeon	03		
Avoine	04		
Triticale	05		
Seigle	06		
Maïs-grain	07		
Maïs-semence	08		
Sorgho-grain	09		
Riz	10		
Mélanges (y c. méteil)	11		
Autres (alpiste, millet, sarrasin)	12		
TOTAL	13		

● Cultures industrielles

Betterave industrielle	14		
Oléagineux (y c. semences) {	Colza grain et navette	15	
	Tournesol	16	
	Soja	17	
Fibres (y c. semences) {	Autres oléagineux (lin, œillette, ricin, ...)	18	
	Lin textile	19	
Chanvre (textile, papier)	20		
Houblon (en production ou non)	21		
Tabac (y c. plants)	22		
Plantes médicinales, à parfum, aromatiques et condimentaires (lavande, lavandin, menthe, pavot, ...)	23		
Semences grainières (lég., flor., industr., fourragères)	24		
Autres (chicorée à café, sorgho à balai, ...)	25		
TOTAL	26		

● Légumes secs et protéagineux (y c. semences)

Pois sec (y c. pois protéagineux)	27		
Fève et féverole	28		
Lupin, vesce	29		
Autres (haricot sec, lentille, pois chiche, ...)	30		
TOTAL	31		

● Fourrages en culture principale

Maïs fourrage et ensilage (plante entière)	32		
Chou fourrager	33		
Betterave fourragère	34		
Autres plantes sarclées fourragères	35		
Autres fourrages annuels (sorgho fourrager, ...)	36		
Prairies artificielles (luzerne, trèfle violet, ...)	37		
Prairies temporaires (0 à 5 ans) (y c. RGI)	38		
TOTAL	39		

● Superficie toujours en herbe (STH)

Prairies semées depuis 6 à 10 ans	40		
Prairies naturelles ou semées depuis + de 10 ans	41		
STH peu productive (parcours, lande et alpage, ...)	42		
TOTAL	43		

● Pommes de terre de grande culture (n. c. maraîchage et jardin familial)

Primeurs ou nouvelles	44		
Demi-saison et conservation	45		
Plants	46		
Féculerie	47		
TOTAL	48		

TOTAL à reporter

Report

● Légumes frais et fraise (y c. asperge, melon, maïs doux et pomme de terre maraîchère)

Parcelles en plein air ou sous abri bas :	Code	Hectare	Are
- consacrées exclusivement à des légumes (maraîchage)	49		
- en rotation avec d'autres cultures (plein champ)	50		
Parcelles sous serre ou sous abri haut	51		
TOTAL	52		

● Fleurs, plantes ornementales

En plein air ou sous abri bas	53		
Sous serre ou sous abri haut	54		
TOTAL	55		

● Vignes (y c. jeunes plantations et cultures sous verre, n. c. jachères)

Vignes à raisin de cuve à vocation :	AOC	56	
	VDQS	57	
	vin pour Cognac	58	
	autres vins	59	
Vignes à raisin de table	60		
Pépinières viticoles	61		
Vignes mères de porte-greffes	62		
TOTAL	63		

● Cultures permanentes entretenues (y c. jeunes plantations, y c. sous serre)

Abricotier	64		
Cerisier	65		
Pêcher et nectarinier (y c. brugnnon, pavie)	66		
Prunier (y c. mirabelle, quetsche)	67		
Poirier de table	68		
Pommier de table	69		
Agrumes	70		
Kiwi	71		
Oliviers {	Olive de table	72	
	Olive à huile	73	
Fruits à coque (amandier, châtaignier, noyer, ...)	74		
Autres vergers (pomme à cidre, figuier, ...)	75		
Petits fruits (cassis, framboise, groseille, ...)	76		
Pépinières ornementales	77		
Pépinières fruitières	78		
Pépinières forestières	79		
Autres (jonc, mûrier, osier, arbres truffiers, ...)	80		
TOTAL	81		

● Jachères

Non aidées (y c. jachère de vigne)	82		
Aidées (n. c. cultures industrielles sur terres gelées)	83		
TOTAL	84		

● Jardin et verger familiaux

(généralement moins de 20 ares)	85		
---------------------------------------	----	--	--

SUPERFICIE AGRICOLE UTILISÉE (SAU) 86

Sol des bâtiments et cours	87		
Lande non productive et friche	88		
Peupleraie en plein	89		
Taillis, bois et forêts de l'exploitation	90		
Territoire non agricole (y c. parc et jardin d'agrément, étang, ...)	91		

SUPERFICIE TOTALE (codes 86 à 91) 92

3. AUTRES UTILISATIONS DU SOL

3.1 Serres et abris hauts (m²)

	Code	Ha	Are	m ²
Serres à vitrage plan	01			
Serres multichapelles (<i>plastique souple ou cintrable à froid</i>)	02			
Tunnel ou bitunnel plastique	03			
Superficie totale au sol* (Total 01 à 03)	04			
dont vigne, verger, pépinière ligneuse	05			

* y c. les superficies enregistrées en code 51 et en code 54

3.2 Cultures associées (*pré-verger, ...*)

Code	Hectare	Are
06		

3.3 Cultures successives ou dérobées

Céréales pour le grain	07			
Légumes secs	08			
Oléagineux pour le grain	09			
Fourrages	10			
Autres (<i>légumes frais, fleurs, ...</i>)	11			
VÉRIFICATION INFORMATIQUE 06 à 11	12			

3.4 Gel des terres : superficies sous régime d'aide lors de la campagne 1996-1997

Si l'exploitant a déposé une demande d'aide les superficies gelées étaient en :

- Gel non productif sans exploitation économique : jachères aidées (<i>code 83</i>)	Code	Hectare	Are
Couvert végétal spontané	13		
Couvert végétal implanté (<i>semé</i>) ...	14		
Sol nu	15		
- Cultures industrielles non alimentaires (<i>betteraves, colza, lentilles, pois chiches, ...</i>)	16		
- Superficies toujours en herbe (<i>code 43</i>)	17		
- Superficies boisées ou en cours de boisement (<i>codes 89, 90</i>)	18		
- Autres : superficies utilisées à des fins non agricoles (<i>codes 87, 88, 91</i>)	19		
TOTAL 13 à 19	20		

Ces superficies ont été comptées en cultures principales aux codes entre parenthèses.

3.5 Champignons cultivés

	Code	Tonne
Production annuelle 1997	21	

3.6 Mode de faire-valoir relatif à la Superficie Agricole Utilisée

	Code	Hectare	Are
Faire valoir direct	22		
Locations permanentes (<i>y c. locations verbales et terres louées à un GFA</i>)	23		
Locations provisoires	24		
Métayage (<i>y c. foin à moitié</i>) y c. verbal ...	25		
TOTAL SAU (code 86)			

3.7 Terres provenant de préretraités

● Avez-vous repris, depuis janvier 1992 des terres libérées par un agriculteur préretraité ? oui = 1, non = 0

● Si oui

- superficie reprise
- . dont en location ou métayage
- . dont en location ou métayage et dont le propriétaire est un membre de la famille

Hectare	Are

OBSERVATIONS

3.8 RUBRIQUES RÉGIONALES

.....	01		
.....	02		
.....	03		
.....	04		
.....	05		
.....	06		
.....	07		
.....	08		
.....	09		
.....	10		
.....	11		
.....	12		
.....	13		
.....	14		
.....	15		
.....	16		
.....	17		
.....	18		
.....	19		
.....	20		

IRRIGATION

4.1 L'exploitation dispose-t-elle d'installation ou de moyen pour irriguer ?

oui = 1, non = 0

4.2 Si non en 4.1

- Envisagez-vous de vous équiper au cours des deux prochaines années ?

oui = 1, non = 0

- si oui, superficie concernée

Hectare	Are
- passer aux questions suivantes :
rubriques régionales (4.5), drainage (4.6), matériel (4.8).

4.3 Si oui en 4.1

- Superficie équipée ou irrigable

Hectare	Are

- Nature du réseau
collectif (public ou privé) = 1
individuel = 2
mixte (collectif et individuel) ... = 3

4.4 Cultures irriguées au moins une fois en 1997

(y c. superficie sous serre, n. c. jardin et verger familiaux)

	Code	Hectare	Are
Blé dur	01		
Maïs-grain et maïs semence	02		
Autres céréales	03		
Betterave industrielle	04		
Tournesol	05		
Soja	06		
Autres oléagineux	07		
Protéagineux (pois ...)	08		
Fourrages (y c. maïs-fourrage)	09		
Superficie toujours en herbe	10		
Pomme de terre	11		
Légumes frais et fraises (y c. serres) ...	12		
Vigne (n. c. lutte sanitaire) (codes 56 à 60)	13		
Agrumes	14		
Vergers et petits fruits (codes 64 à 69, 71, 74 à 76)	15		
Autres cultures irriguées (y c. serres) ...	16		
TOTAL SUPERFICIE IRRIGUÉE	17		

4.5 Rubriques régionales

.....	18		
.....	19		

DRAINAGE

4.6 Superficie drainée ou assainie par un réseau de drains enterrés

Hectare	Are

4.7 Envisagez-vous de placer des drains enterrés au cours des deux prochaines années ?

oui = 1, non = 0

Si oui, superficie concernée

Hectare	Are

MATÉRIEL

4.8 Type de matériel utilisé au cours de la campagne 1996-1997

Nombre de machines
en propriété

Total tracteurs	
dont plus de 80 chevaux	
Moissonneuse-batteuse	
Ramasseuse-presse (paille et fourrage) :	
classique	
à grosses balles	
Ramasseuse-hacheuse (ensileuse)	

OBSERVATIONS

5. CHEPTEL

Effectifs présents le jour du passage de l'enquêteur
(y c. animaux pris en pension, non compris animaux donnés en pension)

• Bovins présents

	Code	Nombre de têtes
Vaches laitières (y c. réforme)	01	
Vaches nourrices (y c. réforme)	02	
Autres bovins 2 ans et plus (toutes destinations) {	femelles ..	03
	mâles*	04
Bovins de 1 à moins de 2 ans (toutes destinations) {	femelles ..	05
	mâles*	06
Bovins de moins de 1 an {	veaux de boucherie	07
	autres	08
* (y c. taureaux)	TOTAL BOVINS	09

• Équidés présents

Juments et ponettes poulinières (réforme exclue) {	selle, course	10
	racas lourdes	11
Chevaux et poneys (y c. réforme) {	selle, course	12
	trait, boucherie, maigre	13
Anes, mulets, bardots	14	
TOTAL ÉQUIDÉS	15	

• Caprins présents (race angora exclue)

Chèvres (y c. réforme)	16	
Chevrettes pour la souche {	saillies (mais n'ayant pas encore mis bas) ...	17
	non encore saillies ..	18
Autres caprins (y c. boucs)	19	
TOTAL CAPRINS	20	

• Ovins présents

Brebis mères (y c. réforme) {	nourrices	21
	laitières	22
Agnelles pour la souche {	saillies (mais n'ayant pas encore mis bas) ...	23
	non encore saillies ..	24
Autres ovins (y c. béliers)	25	
TOTAL OVINS	26	

• Porcins présents

Truies mères (réforme exclue)	27
Jeunes truies de 50 kg et plus destinées à la reproduction	28
Jeunes porcs, porcs à l'engrais, truies réformées et verrats	29
Porcelets	30
TOTAL PORCINS	31

• Lapines mères (race angora exclue) ...

32

• Volailles présentes

Poules pondeuses {	d'œufs de consommation	33
	d'œufs à couvrir	34
Poulettes	35	
Poulets de chair et coqs	36	
Dindes et dindons au 1 ^{er} octobre 1997 ...	37	
Pintades	38	
Canards (à rôtir, à gaver)	39	
Oies au 1 ^{er} octobre 1997 (à rôtir, à gaver) .	40	
Pigeons, cailles	41	
VÉRIFICATION INFORMATIQUE 32 à 41.	42	

6. ÉLEVAGE

7

A remplir obligatoirement, qu'il y ait ou non présence de cheptel question 5

6.1 Installation pour la traite mécanique des vaches

Type d'installation {
pas d'installation ou pas de vache ... = 0
installation à l'étable ou mobile = 1
salle de traite non automatisée = 2
salle de traite automatisée = 3
(présence de compteur volumétrique
et décrochage automatique)

si type × 0 : Nombre de vaches traitées simultanément

6.2 Utilisation de pacages collectifs ?

(y compris estive, alpage de montagne) : oui = 1, non = 0

6.3 Apiculture

Nombre de ruches en production

6.4 Installations de stockage pour déjections animales

	présence = 1	si présence, capacité
	absence = 0	en surface ou volume
fumier m ²
purin m ³
lisier m ³

6.5 RUBRIQUES RÉGIONALES

.....	01	
.....	02	
.....	03	
.....	04	
.....	05	
.....	06	
.....	07	
.....	08	
.....	09	
.....	10	
.....	11	
.....	12	
.....	13	
.....	14	
.....	15	
.....	16	
.....	17	
.....	18	
.....	19	
.....	20	

OBSERVATIONS

7. POPULATION ET MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE

7.1 Membres de la famille du chef d'exploitation et des chefs coexploitants de GAEC et autres formes de groupements :

- vivant avec le chef (y c. les absents temporaires : appelés sous les drapeaux, hospitalisés, pensionnaires...)
- ou travaillant de façon régulière sur l'exploitation

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	
Lien de parenté (étudier la 1 ^{ère} famille par rapport à son chef, puis la 2 ^e de même, etc.)	N° d'ordre	Rang de la famille			Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance (avant 1901, coder 01)	État matrimonial : célib. = 1 marié = 2 divorcé = 3 veuf = 4	Formation scolaire		Form. perm. agricole suivie depuis 1988	Activité au sein de l'exploitation		Code profession principale	Code activité secondaire (sans act. second. = 00) Retraité : agricole = 1, autre = 2, mixte = 3, préretraité = 4, aucune = 0			
	(a)							(b)	(c)		(d)	(e)					
Chef	01	1	0	1													01
	02																02
	03																03
	04																04
	05																05
	06																06
	07																07
	08																08
	09																09
	10																10
	11																11
	12																12
	13																13
	14																14
	15																15

Si plus de 15 personnes, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici

(a) Code lien de parenté

Chef d'exploitation	= 01
Conjoint du chef ..	= 02
Coexploitant { Parent du chef	= 03
Non apparenté	= 04
Autres { Conjoint	= 10
Fils, fille	= 11
Gendre, bru	= 12
Petit-fils, petite-fille	= 13
Père, mère	= 14
Beau-père, belle-mère ..	= 15
Frère, sœur	= 16
Beau-frère, belle-sœur ..	= 17
Autre parent	= 18
Non apparenté	= 20

(b) Formation générale ou technique (non agricole)

Aucune	= 0
Primaire	= 1
Secondaire courte	= 2
Secondaire longue	= 3
Supérieure	= 4

(c) Formation agricole scolaire

Aucune	= 0
Primaire (BAA, CAPA...)	= 1
Secondaire courte (BEA, BPA, BEPA) ..	= 2
Secondaire longue (BTA, BATA) ..	= 3
Supérieure courte (BTSA...)	= 4
Supérieure longue	= 5

(d) Formation permanente ou continue agricole (suivie depuis 1988)

Aucune	= 0
Session préparation à l'installation	= 1
Stage courte durée (20 à 120 h)	= 2
Stage 200 h, 320 h	= 3
BPA adulte	= 4
BTA adulte	= 5
BTSA adulte	= 6
Certificat de spécialisation seul	= 7
Autres	= 8

(e) Activité au sein de l'exploitation

Aucune (y c. enfant né en 1982 et après)	= 0
Moins de 1/4 temps (- de 10 h/semaine en moyenne)	= 1
1/4 à < 1/2 temps (10 à < 20 h/semaine en moyenne) ..	= 2
1/2 à < 3/4 temps (20 à < 30 h/semaine en moyenne) ..	= 3
3/4 à < temps complet (30 à < 39 h/semaine en moyenne) ..	= 4
Temps complet (39 h et plus/semaine en moyenne) ..	= 5

(f) Code profession principale et activité secondaire

● Sans profession, retraité, inactif	<ul style="list-style-type: none"> Femme au foyer Enfant, élève, étudiant Militaire du contingent Chômeur n'ayant jamais travaillé Ancien agriculteur (y c. retraité, IVD ...) .. Retraité, pensionné (non agricole) Autre inactif 	<ul style="list-style-type: none"> = 01 = 02 = 03 = 04 = 05 = 06 = 07
● Agriculteur non salarié	<ul style="list-style-type: none"> Exploitant(e) Aide familial(e) 	<ul style="list-style-type: none"> = 11 = 12
● Salarié agricole	<ul style="list-style-type: none"> Technicien, régisseur, contremaître .. Ouvrier agricole 	<ul style="list-style-type: none"> = 13 = 14
● Entrepreneur (para-agricole)	<ul style="list-style-type: none"> Entrepreneur de travaux agric. { 0 à 9 salariés = 21 10 sal. et plus = 22 Sylviculteur, expl. forestier. { 0 à 9 salariés = 23 10 sal. et plus = 24 Patron pêcheur, ostréiculteur, pisciculteur { 0 à 9 salariés = 25 10 sal. et plus = 26 	
● Artisan (0 à 9 salariés)	<ul style="list-style-type: none"> Boucher, charcutier Autre artisan 	<ul style="list-style-type: none"> = 31 = 32
● Commerçant (0 à 9 salariés)	<ul style="list-style-type: none"> Marchand de bestiaux Commerçant fruits, légumes, fleurs .. Hôtelier, restaurateur Autre commerçant 	<ul style="list-style-type: none"> = 33 = 34 = 35 = 36
● Autre chef d'entreprise (y c. artisan et commerçant 10 sal. et plus)		= 37
● Profession libérale		= 41
● Élu (Maire, Député, Respons. organis. agricole)		= 42
● Cadre supérieur, profession intellectuelle, artistique		= 43
● Cadre moyen (y c. instituteur, clergé) { Tourisme		= 51
Autre		= 52
● Employé { Femme de ménage, agent de service		= 61
Tourisme		= 62
Autre employé (y c. garde champêtre, forestier) ..		= 63
● Ouvrier (sauf agricole) { Ouvrier tourisme		= 71
Autre ouvrier qualifié		= 72
Ouvrier non qualifié		= 73

8. MAIN-D'ŒUVRE NON FAMILIALE

9

8.1 Main d'œuvre non familiale occupant un emploi permanent :

• Nombre total de salariés de l'exploitation

Si pas de main-d'œuvre, coder zéro, rayer en diagonale la suite de la question 8.1 et passer à 8.2

dont exerçant une activité agricole

	17	18
	Profession principale (en clair)	Activité secondaire (en clair)
01		
02		
03		
04		
05		
06		
07		
08		
09		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

OBSERVATIONS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	N° d'ordre	Sexe : masculin = 1 féminin = 2	Année de naissance (avant 1901 coder 01)	Formation scolaire		Form. perm. agricole suivie depuis 1988	Agricole	Para-agricole avec moyens de l'exploit.	Activité au sein de l'exploitation	Nombre d'autres employeurs
			(b)	Générale ou technique (c)	Agricole (d)	(e)	(e)			
001										
002										
003										
004										
005										
006										
007										
008										
009										
010										
011										
012										
013										
014										
015										

Si plus de 15 salariés, prendre une feuille supplémentaire et cocher ici :

8.2 Main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle

(y c. stagiaires, n. c. service de remplacement)

Personnes ayant travaillé au cours de la campagne 1996-1997	Nombre de personnes		Nombre de jours de travail	
	Total	Dont femmes	Total	Dont effectués par des femmes
- moins de 3 mois				
- de 3 mois à moins de 8 mois				
- 8 mois et plus				
- Total				

8.3 Travail effectué par des CUMA, des ETA

Nombre total de journées-travailleurs (a) fournies à l'exploitation au cours de la campagne 1996-1997

par des CUMA

par des ETA

(a) Une journée travailleur = 8 heures ; 1 à 11 heures, coder 1.

9. ACTIVITÉS LIÉES AU BOIS

Rappel : champ étudié par le volet bois

- Les activités portent sur les forêts, les bois, les taillis, les peupleraies en plein mais aussi sur les haies, les arbres isolés, les alignements d'arbres, les bordures boisées de champ, les vignes, les vergers, les landes, ...
- Les zones boisées sont rattachées à l'exploitation agricole ou à un membre de la population familiale.
- Une seule activité relève du secteur para-agricole : la prestation de service liée au bois. Toutes les autres relèvent des activités non agricoles : faire du bois de chauffage, planter des haies, entretenir les plantations boisées, ...
- Ces activités sont réalisées avec les moyens matériels et humains des exploitations. Les coûts et les produits de ces travaux doivent être imputés à l'exploitation ou à un membre de la population familiale (tableau 7).

9.1 Superficies en taillis, bois, forêts et peupleraies à la disposition de la population familiale au titre de la campagne 1996-1997

- en propriété du chef ou de son conjoint
- autres surfaces du chef ou conjoint et surfaces des autres membres (en propriété ou non), y c. locations
- total

Hectare	Are

9.2 Au cours des cinq dernières campagnes, avez-vous exploité, ou fait exploiter, du bois, y compris pour votre chauffage ? (inclure les haies, les arbres isolés, les bordures de champs, les vignes, les vergers, les landes, ...)

- 1
- non = 0
 - oui, bois, forêts, peupleraies en plein, taillis = 1
 - oui, haies, bordures de champs, arbres isolés, vergers, vignes, landes, = 2
 - oui, utilisation d'un droit d'affouage = 4
- codes cumulables
- 2
- Si oui (codes 1 à 7), l'une de ces opérations a-t-elle eu lieu au cours de la dernière campagne ?
oui = 1, non = 0

Ne renseigner le tableau de la question 9.3 que si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la réponse à la question 9.2.2. est oui = 1 ;
- l'année de naissance du chef (page 8, ligne 1, colonne 6) se termine par 0, 2, 4, 6 ou 8.

9.3 Volume de bois sur lequel les membres de l'exploitation sont intervenus entre le 01/11/96 et le 31/10/97

(inclure les haies, les arbres isolés, les bordures de champs, les vignes, les vergers, les landes, ...)

Travaux entre le 01/11/1996 et le 31/10/1997	Sur des surfaces dont l'exploitation ou un membre de la population familiale dispose (propriété, mise à disposition, location)		Sur d'autres surfaces		Volumes récoltés, à la disposition des membres de la population familiale ou de l'exploitation (tableau 7)
	Travaux réalisés par		Travaux réalisés par un membre de l'exploitation		
	Un membre de l'exploitation	Un tiers	Bois d'affouage, achat sur pied	Prestation de service	
Bois d'industrie et de feu	stères	stères	stères	stères	stères
• Coupe	01	02	03	04	Total : 13 = 09 + 10 + 11 13
industrie					
feu	05	06	07	08	dont :
• Débardage feu et industrie	09	10	11	12	• autoconsommation
					14
					• hors-forêts
					15
Bois d'œuvre	m ³	m ³	m ³	m ³	m ³
• Coupe	16	17	18	19	Total : 24 = 20 + 21 + 22 24
• Débardage	20	21	22	23	dont :
					• autoconsommation
					25
					• hors-forêts
					26

9.4 Travaux sylvicoles réalisés par un membre de l'exploitation du 01/11/96 au 31/10/97

(11)

	Pour le compte de l'exploitation ou d'un membre de la population familiale		Pour un tiers (codes cumulables)	
● Travaux préparatoires à la plantation : <i>labour, sous-solage,</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Plantation et semis, y c. <i>haies</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Entretien des plantations : <i>dégagement (grobroyage, débroussaillage), traitements phytosanitaires,</i>	<input type="checkbox"/>	1 = oui 0 = non	<input type="checkbox"/>	1 = public 2 = privé 0 = non
● Taille de formation des arbres et élagage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
● Dépressage, y c. <i>éclaircies à bois perdu</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

9.5 Autres activités pratiquées par un membre de l'exploitation au cours de la campagne agricole 1996-1997

1 = oui 0 = non

Récolte de menus produits pour la vente :

- Petits fruits sauvages
- Champignons et truffes sauvages
- Houx, buis, branches vertes
- Fagots, hors sarments
- Autres (*liège, terre de bruyère, lichen, ...*)

Activités diverses :

- Fabrication de piquets appointés, tous usages, pour la vente
- Ventes de souches de vignes ou de sarments pour le feu
- Sciage à façon
- Tourisme forestier
- Autres (*sapins de Noël, sarments pour greffage, ...*)

9.6 RUBRIQUES RÉGIONALES

.....	<input type="checkbox"/>								
.....	<input type="checkbox"/>								
.....	<input type="checkbox"/>								

OBSERVATIONS

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, ce volet bois, reconnu d'intérêt général est obligatoire.

Visa n° 97 X 095 Ag du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, (INSEE) valable pour l'année 1997.

Enquête statistique obligatoire (loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation la coordination et le secret en matière de statistiques) ; questionnaire confidentiel destiné uniquement aux services de statistique agricole du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ; tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête. Elle garantit aux personnes concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 4, Avenue de Saint-Mandé - 75570 PARIS CEDEX 12.

10. DIVERS

10.1 Activités liées au tourisme (hébergement, restauration) : oui = 1, non = 0

10.2 Travaux à façon réalisés avec le matériel et la main-d'œuvre de l'exploitation pour une autre exploitation

(nombre de journées - travailleur fournies par l'exploitation au cours de la campagne 1996-1997)

● Sylviculture (plantation, entretien de superficie boisée), exploitation forestière (abattage, débardage) et scierie

● Travaux agricoles (entraide exclue)

10.3 Le chef d'exploitation (ou une autre personne de l'exploitation) utilise-t-il un micro-ordinateur pour les besoins de l'exploitation, sur place ou sur un autre site ? oui = 1, non = 0

si oui, le micro-ordinateur est-il la propriété de l'exploitation ? oui = 1, non = 0

10.4 Régime TVA

● assujettissement TVA = 1
 ● remboursement forfaitaire = 2
 ● non = 0 }

10.5 A quel régime d'imposition l'exploitation agricole est-elle soumise en 1996 ?

1 - Bénéfices agricoles (préciser)

● forfait collectif ou pas d'imposition = 1
 ● régime transitoire (super simplifié) = 2
 ● réel simplifié = 3
 ● réel normal = 4
 ● statut particulier (communauté religieuse, établissement d'enseignement ...) = 5
 ● sans objet = 0 }

2 - Bénéfices industriels et commerciaux ? oui = 1, non = 0

10.6 Comptabilité : Existe-t-il sur l'exploitation ?

● une comptabilité de gestion comportant un enregistrement systématique de tous les mouvements en espèces, un bilan et un compte d'exploitation détaillé = 1
 ● si non, un enregistrement régulier des recettes et des dépenses (y c. comptabilité TVA, ou réel simplifié) = 2
 ● ni l'un ni l'autre = 0 }

si réponse 1, cette comptabilité non simplifiée est-elle tenue au titre soit d'un PAM soit d'une aide à la tenue de comptabilité ? oui = 1, non = 0

10.7 Cotisations d'assurance vieillesse agricole

● Le chef d'exploitation ou un autre membre de la famille paie-t-il des cotisations d'assurance vieillesse (plafonnée et déplafonnée) sur les revenus professionnels, donnant droit à la retraite proportionnelle (AVA) ? oui = 1, non = 0

● si oui, cette personne paie-t-elle également une cotisation d'assurance vieillesse individuelle sur le revenu professionnel, donnant droit à la retraite forfaitaire (AVI) ? oui = 1, non = 0

10.8 Aides à l'installation et à la modernisation

● L'exploitation a-t-elle bénéficié d'un plan d'amélioration matérielle (n. c. plan de redressement) depuis 1986 ? oui = 1, non = 0

● Le chef d'exploitation, ou un coexploitant, a-t-il bénéficié d'une DJA depuis 1986 ? oui = 1, non = 0

10.9 Successeur du chef d'exploitation, si le chef travaille pour son propre compte (code 1 à la question A 31) et s'il est né en 1947 ou avant :

● question sans objet (chef né après 1947 ou ne travaillant pas pour son compte) = 0

● successeur **membre de sa famille**, qui actuellement
 { dirige une autre exploitation agricole = 1
 travaille dans une exploitation agricole (y c. celle-ci) = 2
 ne travaille pas dans une exploitation agricole... = 3

● un **autre successeur**, qui actuellement.....
 { dirige une autre exploitation agricole = 4
 travaille dans une exploitation agricole (y c. celle-ci) = 5
 ne travaille pas dans une exploitation agricole... = 6

● pas de successeur (l'exploitation va disparaître) = 7

● ne sait pas = 8

► si réponses 7 ou 8, pensez-vous que vos terres agricoles vont rester exploitées (achat, location, pour agrandissement d'autres exploitations) ?

● oui, en totalité = 1
 ● oui, en partie = 2
 ● non = 3
 ● ne sait pas = 4 }

Si réponse 2, superficie restant exploitée

Hectare	Are
<input type="text"/>	<input type="text"/>

